

**Certificat Médical de non contre-indication à la pratique de la voile
dans les conditions du Groupe International de Croisière : GIC-Voile.**

Le GIC-voile organise des croisières à la voile sur toutes les mers du monde, en équipages conduits par des Chefs de Bord bénévoles, formés aux premiers secours mais généralement sans capacité médicale et dont les moyens d'actions sont limités à la téléconsultation d'urgence et la trousse médicale du bord.

1. Croisières côtières, avec accès à une structure médicale dans le délai des secours côtiers (1 à 4h)
2. Croisières hauturières (traversées limitées à 200 kms) permettant une téléconsultation non nécessairement francophone. Chacun, selon son état de santé et ses antécédents, doit être conscient que les délais d'accès à une structure médicale (2h à 48h) peuvent aggraver le risque.
3. Croisières océaniques, en autonomie de quelques jours à plusieurs semaines, pouvant être hors de portée d'une structure médicale, avec téléconsultation limitée par radio ou téléphone satellite. Le risque associé demande un check-up complet.

Chaque participant prend part à l'ensemble des activités de la vie à bord, de la navigation et des manœuvres impliquant vigilance, capacité à l'autonomie, à l'effort physique et une excellente aptitude aux déplacements et aux rapports sociaux (maîtrise de soi et convivialité).

Ces conditions de vie peuvent être incompatibles avec certains problèmes de santé. De même l'embarquement ne devrait pas avoir pour conséquence d'aggraver un état de santé existant.

En conséquence, le GIC Préconise :

- Un examen médical général tenant compte de l'âge, des antécédents et des conditions de la pratique de la voile en croisière,
- Une mise à jour des vaccinations adaptées aux zones de navigation,
- Un bilan dentaire annuel,
- Une épreuve cardio-vasculaire d'effort à partir de 50 ans,
- Une surveillance biologique élémentaire à partir de 50 ans,
- Un examen ORL et visuel. Les corrections éventuelles doivent être adaptées à la navigation.

Pour les croisières hauturières et océaniques, le GIC conseille à chaque équipier de :

- Demander à son médecin les ordonnances obligatoires pour se voir délivrer ou renouveler en cas de besoin les médicaments personnels nécessaires pour la navigation envisagée (en dénomination internationale en plus du nom commercial).
- Remplir avec son médecin une fiche individuelle qui pourra être utilisée si nécessaire lors d'une consultation à la mer du Centre de consultation médicale maritime (CCMM). Cette fiche sera à remettre au chef de bord sous pli cacheté à l'embarquement. (cf page suivante).

Certificat médical GIC-Voile (valable 1 an)

Je soussigné(e), Docteur :certifie avoir examiné ce jour

Nom Prénomné(e) le

et certifie que son état de santé ne contre indique pas (Rayer les mentions contre-indiquées) :


1. La pratique de la voile en croisière côtière
2. La pratique de la voile en croisière hauturière (accès à une structure médicale avec délai)
3. La pratique de la voile en croisière océanique (en autonomie, consultation à distance)

Fait le à

Signature et cachet du médecin examinateur

Fiche personnelle à compléter et envoyer au Centre de consultation médicale maritime (CCMM)

<https://www.chu-toulouse.fr>. (Conserver une copie avec ses ordonnances)

	Navire « _____ » Association GIC-Voile - Groupe International de Croisière croisiere@gic-voile.fr +33 9 52 65 20 89
	Fiche médicale individuelle
NOM : Prénom : Date de naissance :	Groupe sanguin : Poids : Taille :
Antécédents médicaux et traitements en cours.	
Médecin traitant	
Allergies connues	
Vaccinations : date du dernier rappel <i>(Attention aux vaccinations obligatoires dans certains pays)</i>	Covid 19 : Anti-tétanique : Fièvre Jaune : Autres vaccinations :
Antécédents de chirurgie :	
Autres précisions utiles (éventuellement) :	